

2026-103



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juin 2026 – Délibération n°103

**Convocation envoyée,
affichée le : 02/06/2026**

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29
Absents : 0

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée le : 11/06/2026**

Objet : TARIF GROUPES ENTREE AU CHATEAU

L'an deux mil vingt-six le huit juin à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET
Secrétaire de séance : Monsieur Damien LAURAIN

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - René-Paul AVIGNON - Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.

Absents : Florence RAYNAL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Amandine SAINT- ANTONIN (a donné pouvoir à Mélina COUSI) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Evelyne DURAND) - Bruno PEYRAT (a donné pouvoir à Myriam LACAN) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Elodie ROBIN).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à une mise à jour des tarifs d'entrée du château afin d'y intégrer des tarifs spécifiques pour les groupes.

Il est ainsi proposé :

- un tarif de groupe pour les adultes : une entrée offerte pour dix entrées achetées ;
- un tarif de groupe pour les enfants et les scolaires : gratuité accordée aux accompagnants

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;



2026-103

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu la délibération n°002 du 13 janvier 2025 ;

DECIDENT


ARTICLE 1 : D'ADOPTER les tarifs supplémentaires de groupes et de les intégrer aux tarifs existants prévus dans la délibération n°2025-002 ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET

A blue ink signature of Fabrice Frayssinet, consisting of several loops and horizontal strokes, is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE DEPT DE LA SEINE-SAINT-DENIS' and 'VILLE DE VILLY-LE-SEC'.

Le secrétaire de séance
Damien LAURAIN

A blue ink signature of Damien Laurain, featuring a prominent loop and horizontal strokes, is written in blue ink.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture